



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept du mois d'août à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. COMBIS Didier, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23 août 2021.

Nombre de conseillers :

- ◇ *en exercice : 15*
- ◇ *présents : 14*
- ◇ *votants : 14*

Présents : COMBIS Didier, JEANFREU Christiane, BOUSSIEUX Philippe, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, BASTIDE Patrick, SPERANDIO Marc, VIEU Virginie, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle, PERTUISET Jean François.

Absents excusés : MARTINEZ Jean-Claude (a donné procuration à Mme JEANFREU Christiane), BELOTTI Magali (a donné procuration à M. CANCIAN Pierre), ALARD Bruno (a donné procuration à M. COMBIS Didier).

Absents non excusés : MALET Thierry.

Secrétaire de séance : CAMPS Delphine.

Maîtrise d'œuvre relative à des travaux d'extension du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 septembre 2020, le Conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle n° AB 26 pour agrandir le cimetière communal.

Il indique qu'il conviendrait de désigner un maître d'œuvre pour une mission de conception, d'exécution et de contrôle des travaux d'extension.

Monsieur le Maire ajoute que plusieurs propositions ont été reçues. L'offre économiquement la plus avantageuse après analyse, est celle du bureau d'étude CETUR d'un montant de 5 500 € H.T.

Ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'extension et d'aménagement du cimetière communal au bureau d'étude CETUR, domicilié Laboual 11290 ALAIRAC, pour un montant de 5 500 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

- 12 pour
- 2 abstentions

Affiché le 2 septembre 2021

Le Maire,

Didier COMBIS

